YERRES

Service Contrôle de Gestion – Subventions
N° tél. : 01 69 49 76 58
N/Réf. : NL/MM

DECISION N° 2005/287

OBJET : Avenant n° 2 au contrat de fourniture d'énergie électrique au tarif jaune pour le Centre Technique Municipal passé avec Electricité de France.

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU l'arrêté n° 2005/286 en date du 19 juillet 2005 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Deuxième Adjoint,

VU le contrat n° 15918 en date du 9 juillet 2002 passé entre la commune d'Yerres et Electricité de France, pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune utilisations moyennes 48 KVA pour le Centre Technique Municipal sis 22/26, rue du Mont Griffon à Yerres,

VU l'avenant n° 1 au contrat n° 15918 en date du 22 mars 2004 passé entre la commune d'Yerres et Electricité de France pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune utilisations moyennes 42 KVA pour le Centre Technique Municipal sis 22/26, rue du Mont Griffon à Yerres,

CONSIDERANT que le changement de puissance, pour le contrat de fourniture d'énergie électrique au tarif jaune utilisations moyennes concernant le Centre Technique Municipal sis 22/26 rue du Mont Griffon à Yerres, permettra des économies budgétaires sur le poste de l'électricité,

DECIDE

D'APPROUVER les termes de l'avenant n° 2 au contrat n° 15918 pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune – option de base - utilisations moyennes,

DE SIGNER ledit avenant n° 2 au contrat n° 15918 avec ELECTRICITE DE France, Direction commerciale Entreprises et Collectivités Locales, ZAI LES MALINES LISSES 91016 – EVRY CEDEX dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Référence	Libellé	Puissance souscrite	Tarif et date d'effet
Contrat n° 15918	Centre Technique Municipal 22/26 rue du Mont Griffon	60 KVA	Jaune, utilisations moyennes Le 01/09/2005

DE FIXER la durée du contrat à 1 an renouvelable à compter du 1er septembre 2005

Fait à YERRES, le 25 août 2005.

Pour le Député-Maire empêché,
L'Adjoint délégué

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 290

Nicole LAMOTH

REÇU LE
30 AOUT 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY